

COMMUNE DE MESLAND
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 25 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des associations, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2020

Présents : Mesdames BECKER Corinne, DELATTAIGNANT Marion, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUERIN Pierre-Alain, GUETTARD Philippe, HELTZLE Jérôme, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric.

Mme DE L'ECLUSE Anne-Sophie est désignée secrétaire de séance.

EMPRUNT

Délibération n° 21/20 publiée le 26/06/2020 – Transmise à la Préfecture le 26/06/2020

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de financer en partie les investissements 2020, il est nécessaire de faire un emprunt de 167 000 €. La volonté exprimée est de le rembourser sur 3 ans. Une ligne de 178 766.00 € a été prévue à cet effet en recettes à l'article 1641 au budget 2020 voté le 3 mars 2020. Deux organismes bancaires ont été consultés

Les offres reçues sont les suivantes :

- Le Crédit Agricole Val de Loire propose un prêt de 167 000 € amortissable sur 3 ans à taux fixe de 0.33 % avec échéance annuelle de 56 034.47 € ,
- La Caisse d'Epargne Loire Centre propose un prêt de 167 000 € amortissable sur 3 ans à taux fixe de 0.52 % avec échéance annuelle de 56 246.60 € ,
avec commission de mise en place de 150 € dans les 2 cas .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte, à l'unanimité (15 voix POUR) pour le choix du contrat de prêt de 167 000 € sur 3 ans proposé par le Crédit Agricole Val de Loire au taux fixe de 0.33% avec échéance annuelle constante de 56 034.47 € et commission de mise en place de 150.00 €, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat d'engagement de ce prêt.

LIGNE DE TRÉSORERIE

Délibération n° 22/20 publiée le 26/06/2020 – Transmise à la Préfecture le 26/06/2020

Le différé de versement des subventions et autres recettes financières attendues pour financer en partie les investissements 2020 nécessite d'avoir recours à un relais de financement de 169 000 €.

M. le Maire a sollicité deux organismes financiers à cet effet et présente les offres reçues :

- la Caisse d'Épargne Loire Centre propose une Ligne de Trésorerie Interactive de 169 000 € sur 12 mois jusqu'au 19 juillet 2021/taux variable ESTR + 0.95% de commission (Euribor 1 semaine au 08/06/2020 – 0.520%) étant entendu que quand le taux ESTR est inférieur à zéro il est réputé égal à 0/pas de montant minimum en demande de tirage/paiement des intérêts chaque mois civil par débit d'office/frais de dossier 300 € prélevé en une fois/commission de non-utilisation de 0.10% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts,
- le Crédit Agricole Val de France propose une Ligne de Trésorerie de 169 000 € sur 1 an/taux variable ESTR + 0.40% de commission étant entendu que quand le taux ESTR est inférieur à zéro il est réputé égal à 0/10 000 € minimum en demande de tirage/paiement des intérêts à échéance ou immédiatement en cas de remboursement/commission d'engagement de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- opte à l'unanimité (15 voix POUR) pour le choix de mise à disposition pour 12 mois d'une Ligne de Trésorerie de 169 000 € proposée par le Crédit Agricole Val de France à taux variable ESTR + 0.40% de commission, soit à ce jour 0.40%, avec commission d'engagement de 150 €,
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer le contrat d'engagement.

MANDAT AU MAIRE EN DÉFENSE – AFFAIRE LINKY

Délibération n° 23/20 publiée le 26/06/2020 – Transmise à la Préfecture le 26/06/2020

Le 13 mars 2020, la Société ENEDIS a présenté une requête introductive d'instance auprès du Tribunal administratif d'Orléans afin de faire annuler la délibération n° 05/20 du 14 janvier 2020 relative à l'installation des compteurs Linky sur le territoire communal.

Afin de ne pas engager de frais, le Conseil municipal a décidé de ne pas avoir recours à un avocat et donne à l'unanimité (15 voix POUR) mandat à M. le Maire pour assurer au mieux la défense de la Commune dans cette affaire.

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU SIDELC

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 18/20 DU 26-05-2020

Délibération n° 24/20 publiée le 26/06/2020 – Transmise à la Préfecture le 26/06/2020

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'à la demande du contrôle de légalité de la Préfecture, il est nécessaire de refaire l'élection des délégués au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher (SIDELC). En effet, l'élection devait avoir lieu au scrutin secret et tel n'a pas été le cas.

Il rappelle que la commune de Mesland est membre du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher et que conformément aux statuts de ce syndicat, il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin secret parmi les conseillers municipaux. MM. Patrick GIRARDI et Cédric ODONNAT sont désignés scrutateurs.

Deux candidatures sont déposées :

- Délégué titulaire : Monsieur Didier LAFFRAY
- Délégué suppléant : Madame Isabelle LE MEUR

Votants :15 Blancs et nuls :0 Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Didier LAFFRAY (15 voix) et Isabelle LE MEUR (15 voix)

M. Didier LAFFRAY et Mme Isabelle LE MEUR sont respectivement déclarés élus délégué titulaire et déléguée suppléante au Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC) au 1^{er} tour à la majorité absolue.

DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU SIVOS

Délibération n° 25/20 publiée le 26/06/2020 – Transmise à la Préfecture le 26/06/2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les organes délibérants de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale doivent être renouvelés à la suite des élections des conseils municipaux.

Il informe le Conseil municipal que la commune de Mesland est membre du Syndicat Scolaire Monteaux-Mesland-Veuzain-sur-Loire et que conformément aux dispositions des statuts de ce syndicat, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune.

Ces délégués doivent être obligatoirement choisis parmi les membres élus du Conseil municipal.

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués, il est fait appel à candidatures, tout en précisant qu'il est toujours possible de voter pour un autre candidat de son choix :

- Délégués titulaires : se déclarent candidats MM. MULTEAU Dimitri et ODONNAT Cédric
- Délégués suppléants : se déclarent candidats MM. GASNIER Richard et DELPY Jérôme.

Délégués titulaires :

MULTEAU Dimitri

Nombre de votants : 15

Nombre de blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nombre de voix : 15

M. MULTEAU Dimitri est déclaré élu délégué titulaire du SIVOS au scrutin secret

ODONNAT Cédric

Nombre de votants : 15

Nombre de blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nombre de voix : 15

M. ODONNAT Cédric est déclaré élu délégué titulaire du SIVOS au scrutin secret

Délégués suppléants

GASNIER Richard

Nombre de votants : 15

Nombre de blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Nombre de voix : 14

M. GASNIER Richard est déclaré élu délégué suppléant du SIVOS au scrutin secret

DELPY Jérôme

Nombre de votants : 15

Nombre de blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Nombre de voix : 14

M. DELPY Jérôme est déclaré élu délégué suppléant du SIVOS au scrutin secret

COMPOSITION COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Délibération n° 26/20 publiée le 26/06/2020 – Transmise à la Préfecture le 26/06/2020

L'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Compte tenu de la strate de population de Mesland, le nombre des commissaires titulaires nécessaire pour constituer la CCID est comme celui des suppléants arrêté à 6. La liste doit être proposée en nombre double, soit 12 titulaires et 12 suppléants.

A cet effet, le Conseil municipal propose à l'unanimité (15 voix POUR) la liste suivante de commissaires destinée à constituer la commission communale des impôts :

	COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
1	Nom : MARPAULT Prénom : Michel Adresse : 61, Route de Dame Marie 41150 MESLAND	Nom : DELHOM Prénom : Catherine Adresse : 31, Route de la Grivelière 41150 MESLAND
2	Nom : GIRARDI Prénom : Patrick Adresse : 26, Route de Touraine 41150 MESLAND	Nom : DE L'ECLUSE Prénom : Anne- Sophie Adresse : 1, Rue du Moulin 41150 MESLAND
3	Nom : TERRES Prénom : Gérard Adresse : 29, Rue de la Fontaine 41150 MESLAND	Nom : PEUDEVIN Prénom : Evelyne Adresse : 1, Rue des Côtes 41150 MESLAND
4	Nom : CORDIER Prénom : Serge Adresse : 2, La Gitonnière 41150 MESLAND	Nom : ODONNAT Prénom : Cédric Adresse : 4, Route de Fleuray 4150 MESLAND
5	Nom : MORISSET Prénom : Gilles Adresse : 1, Chemin de la Boucherie 41150 MESLAND	Nom : GASNIER Prénom : Richard Adresse : 8, Route de Touraine 41150 MESLAND
6	Nom : BECKER Prénom : Corinne Adresse : 19, Grande Rue 41150 MESLAND	Nom : DAVID Prénom : Catherine Adresse : 4, Grande Rue 41150 MESLAND
7	Nom : BIARD Prénom : Pierre Adresse : 12, Rue des Côtes 41150 MESLAND	Nom : DELPY Prénom : Jérôme Adresse : 6, Rue du Moulin 41150 MESLAND

8	Nom DELATTAIGNANT Prénom : Marion Adresse : 4, Chemin du Prieuré 41150 MESLAND	Nom : NEYROLLES Prénom : Christian Adresse : 3, Les Poirières 41150 MESLAND
9	Nom : DELOBEL Prénom : Eric Adresse : 2, L'Etang 41150 MESLAND	Nom : HELTZLE Prénom : Jérôme Adresse : 3, Chemin des Gâtines 41150 MESLAND
10	Nom : PRIEUR Prénom : Roger Adresse : 3, La Courchausserie 41150 MESLAND	Nom : CORNU Prénom : Jean Adresse : 10, Grande Rue 41150 MESLAND
11	Nom : BROT Prénom : Michel Adresse : 46, Route de Chambon ONZAIN 41150 VEUZAIN-SUR-LOIRE	Nom : LE MEUR Prénom : Isabelle Adresse : 10, Route de Dame Marie 41150 MESLAND
12	Nom : BOTCAZOU Prénom : Nicole Adresse : 10, Route de Fleuray 41150 MESLAND	Nom : GUERIN Prénom : Pierre-Alain Adresse : 20, Grande Rue 41150 MESLAND

CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL 41

Délibération n° 27/20 publiée le 26/06/2020 – Transmise à la Préfecture le 26/06/2020

Monsieur le Maire indique que, par courrier en date du 2 juin 2020, le Conseil Départemental a émis un avis technique favorable pour le projet d'implantation d'une passerelle piétonne destinée à sécuriser le cheminement piétonnier en centre bourg pour lequel la Commune a sollicité l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police (cf délibération n° 46/19 rendue exécutoire 18/11/2019) et pour la récupération du fonds de compensation de la TVA attendu que les amorces et assises de la passerelle sont situées dans l'emprise de la Route départementale n° 43.

Cette récupération de TVA nécessite la signature d'une convention entre la Commune et le Conseil départemental. Un dossier complet, conforme aux pièces demandées, va être adressé au Conseil départemental. Les travaux spécifiques à la passerelle sont estimés à 71 963.00 € HT (86 355.60 € TTC) auxquels viennent s'ajouter 4 390.00 € HT (5 268.00 € TTC) d'étude géotechnique de sol soit un total de 76 073.00 € HT (91 299.60 € TTC).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (15 voix POUR) :

- sollicite une convention du fonds de compensation de la TVA pour la construction d'une passerelle dont le montant est estimé à 91 299.60 € TTC (étude de sol de 5 268.00 € TTC incluse),
- autorise le Maire à signer cette convention,
- s'engage à réaliser les travaux à hauteur du montant précité.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Délibération n° 28/20 publiée le 26/06/2020 – Transmise à la Préfecture le 26/06/2020

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 2121-22 du CGCT : « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Lorsque ces commissions sont permanentes, elles sont constituées dès le début du mandat. Chaque commission est composée d'un certain nombre de membres, exclusivement de conseillers municipaux, désignés par le conseil municipal. Le maire est président de droit de ces commissions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide la création des commissions municipales visées ci-dessous ;
- fixe le nombre de membres dans chaque commission.

Sont ainsi constituées les commissions suivantes :

Commission des finances : Maire + 6 conseillers (unanimité - 15 voix POUR)

Evelyne PEUDEVIN, Dimitri MULTEAU, Jean-Pierre GÉRARD, Richard GASNIER, Patrick GIRARDI, Jérôme HELTZLE

Commission marchés publics : Maire + 6 conseillers (unanimité - 15 voix POUR)

Titulaires : Jean-Pierre GERARD, Patrick GIRARDI, Cédric ODONNAT,
Suppléants : Dimitri MULTEAU, Richard GASNIER, Corinne BECKER

Commission aménagement du territoire : Maire + 5 conseillers (unanimité - 15 voix POUR)

Dimitri MULTEAU, Cédric ODONNAT, Jean-Pierre GÉRARD, Didier LAFFRAY, Isabelle LE MEUR

Commission environnement et cadre de vie : Maire + 7 conseillers (unanimité - 15 voix POUR)

Evelyne PEUDEVIN, Dimitri MULTEAU, Marion DELATTAIGNANT, Anne-Sophie DE L'ECLUSE, Jérôme DELPY, Pierre-Alain GUERIN, Cédric ODONNAT (unanimité - 15 voix POUR)

Commission événementiel : Maire + 5 conseillers (unanimité - 15 voix POUR)

Evelyne PEUDEVIN, Cédric ODONNAT, Jérôme HELTZLE, Corinne BECKER, Richard GASNIER (15 voix Pour)

Commission communication : Maire + 4 conseillers (unanimité - 15 voix POUR)

Evelyne PEUDEVIN, Richard GASNIER, Jean-Pierre GÉRARD, Marion DELATTAIGNANT

Commission initiatives citoyennes : Maire + 4 conseillers (unanimité - 15 voix POUR)

Jérôme DELPY, Dimitri MULTEAU, Patrick GIRARDI, Cédric ODONNAT

PROPOSITION DE CANDIDATURES POUR SIÉGER AU SEIN D'AGGLOPOLYS

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été sollicité par Agglopolys pour que la commune propose des candidats pour représenter l'EPCI dans divers syndicats :

- Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse (SMBCisse) : sont proposés après avoir fait acte de candidature MM. Dimitri MULTEAU en qualité de titulaire et Cédric ODONNAT pour lui suppléer.

- Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable (SMAEP Val de Cisse) : sont proposés après avoir fait acte de candidature Titulaires : Didier LAFFRAY et Patrick GIRARDI - Suppléants : Pierre-Alain GUERIN et Jérôme HELTZLE
- Syndicat du Pays des Châteaux : sont proposées après avoir fait acte de candidature Titulaire : Anne-Sophie DE L’ECLUSE - Suppléante : Marion DELATTAIGNANT

AUTRES REPRÉSENTATIONS

Sont désignés par le Conseil municipal après avoir fait acte de candidature :

Correspondant Défense : Jean-Pierre GERARD

Comité National d’Action Sociale (CNAS) : Cédric ODONNAT

Référente Centre Intercommunal d’Action Sociale (CIAS) : Corinne BECKER

QUESTIONS DIVERSES

Fauchage du terrain du stade

Pour cause de pandémie COVID19 au cours de laquelle les employés communaux ont été placés en Autorisation Spéciale d’Absence pendant un mois et demi, le fauchage du stade et de ses abords n’a pas été effectué. A la reprise, considérant la situation et la forte probabilité que la soirée du 13 juillet n’ait pas lieu, il a été décidé de ne pas faucher la totalité, mais de se limiter à créer des chemins de promenade et d’accès au plan d’eau, espace de pique-nique et jeu. Il est proposé que la commission Environnement et cadre de vie nouvellement créée se réunisse rapidement sur site pour faire le point.

Parole donnée au public

Devenir de la maison achetée par la commune au 24 Grande rue ?

M. le Maire répond que plusieurs projets conjoints sont à l’étude pour une réalisation possible à l’horizon 2024 :

- création d’une petite salle de convivialité intergénérationnelle
- relocalisation de l’Agence postale communale
- création d’une micro-crèche étant donné qu’il n’y a plus d’assistante maternelle à Mesland.

Si un habitant veut apporter une idée de projet pour la commune, à qui doit-il s’adresser ?

Réponse : au futur vice-président de la commission « Initiatives citoyennes » qui vient d’être créée.

Fréquence du Conseil municipal ?

Les élus se mettent d’accord pour reconduire la fréquence d’une réunion mensuelle qui aura lieu le deuxième mardi de chaque mois à 20h30 sauf en juillet et août.

La séance est levée à 23h 50.